



6.2.2018

AMENDEMENTS

1 - 14

Projet de rapport
Esteban González Pons
(PE615.522v01-00)

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Demande
EGF/2017/006 ES/Galicia apparel - Espagne
(COM(2017)0686 – 2018/2014(BUD))

Amendement 1

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne qu'Ordes, la région touchée par les licenciements, dépend fortement de l'industrie de l'habillement et a connu un net déclin du nombre d'entreprises d'habillement ces dernières années; regrette qu'il y ait également eu un recul du PIB par habitant de la région;

Or. en

Amendement 2

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. estime que, compte tenu du recul de la population, du PIB par habitant et de la base industrielle de la région concernée, la demande satisfait aux critères d'intervention du FEM, même si elle concerne moins de 500 licenciements;

Or. en

Amendement 3

Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

6 bis. *est préoccupé par le fait que de tels licenciements peuvent encore aggraver le chômage auquel fait face cette région depuis le début de la crise économique et financière; note en particulier qu'en 2017, 19 % de la population de 2,7 millions de personnes étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale;*

Or. en

Amendement 4

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. relève que l'Espagne envisage six types d'actions en faveur des salariés licenciés faisant l'objet de la présente demande: i) des sessions d'accueil et des ateliers préparatoires, ii) des services d'orientation professionnelle, iii) des formations, iv) une aide à la recherche intensive d'emploi, v) un tutorat après la réinsertion professionnelle, vi) des mesures d'incitation;

Amendement

7. relève que l'Espagne envisage six types d'actions en faveur des salariés licenciés faisant l'objet de la présente demande: i) des sessions d'accueil et des ateliers préparatoires, ii) des services d'orientation professionnelle, iii) des formations, iv) une aide à la recherche intensive d'emploi, v) un tutorat après la réinsertion professionnelle, vi) des mesures d'incitation; ***estime que la participation aux frais pour les aidants s'occupant de personnes dépendantes est particulièrement importante, vu le profil des travailleurs licenciés;***

Or. en

Amendement 5

Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. estime que la formation professionnelle à dispenser doit élargir la gamme des opportunités pour les chômeurs, que les activités de formation devraient être liées à une étude prospective des tendances en matière d'emploi, laquelle devrait être intégrée dans les actions au titre du présent financement, et qu'il y a lieu de développer les options de carrière professionnelle sans stéréotype sexiste ni limitation à l'emploi non qualifié;

Or. en

Amendement 6
Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. estime que le programme approuvé devrait soutenir, par le conseil et le soutien financier, des initiatives de formation de coopératives de la part des personnes qui reçoivent les services personnalisés envisagés;

Or. en

Amendement 7
Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. *demande la restructuration des initiatives par la suppression de l'action «tutorat après la réinsertion professionnelle» et la réduction du budget des autres actions, y compris «l'aide intensive à la recherche d'un emploi», de manière à permettre le financement de la création de coopératives de travailleurs;*

Or. en

Amendement 8
Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quinquies. *souligne que la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés bénéficiant du FEM devrait viser des initiatives qui contribuent à l'emploi, aux compétences des travailleurs et à la valorisation de leurs parcours professionnel en vue d'un rapprochement du monde de l'entreprise, y compris des coopératives, et devrait être coordonnée avec les programmes existants de l'Union, dont le Fonds social européen; est convaincu qu'une stratégie cohérente serait à même de réduire le risque de délocalisation et de créer des conditions favorables à la relocalisation de la production industrielle dans l'Union; insiste sur le fait qu'une politique sérieuse de prévention et d'anticipation des restructurations devrait prévaloir sur toute utilisation du Fonds; insiste également sur l'importance d'une véritable politique industrielle à l'échelle de l'Union, porteuse de croissance durable et inclusive;*

Amendement 9
Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *souligne que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été établi en consultation avec les partenaires sociaux;*

Amendement

8. *rappelle qu'un dialogue social soutenu, basé sur la confiance mutuelle et le partage des responsabilités, est le meilleur instrument qui permet de rechercher des solutions consensuelles et des perspectives communes lors de la prévision, de la prévention et de la gestion des processus de restructuration; souligne que ce dialogue pourrait aider à empêcher les pertes d'emploi et, par conséquent, d'avoir recours au Fonds;*

Amendement 10
Xabier Benito Ziluaga

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

8 bis. *estime que cette aide contribue à atténuer les conséquences des situations de transition que traversent les chômeurs, et qu'il est dès lors important de l'appliquer en ce sens; relève, cependant, que le Fonds d'ajustement à la mondialisation pourrait se projeter plus loin dans l'avenir s'il se voyait renforcé par un plan d'investissement public à grande échelle qui favoriserait une industrie dotée d'un modèle de production fondé sur des matières premières renouvelables et offrant des possibilités*

Amendement

d'emploi décent et une plus grande valeur ajoutée, compte tenu de la réactivation industrielle de zones vulnérables, comme dans la région de l'Ordes;

Or. en

Amendement 11

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. regrette que la présente demande ne comprenne pas de mesures pour les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, vu la tendance des jeunes à quitter la région à la recherche de meilleures perspectives économiques;

Or. en

Amendement 12

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. observe que les mesures d'aide au revenu représenteront 18,21 % de l'ensemble des services personnalisés, bien en-deçà du plafond de 35 % fixé dans le règlement FEM, et que ces actions seront subordonnées à la participation active des bénéficiaires visés à des activités de recherche d'emploi ou de formation;

Amendement 13

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quinquies. rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement relatif au Fonds, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés devrait anticiper les futures perspectives sur le marché du travail et compétences requises et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable; se félicite de la déclaration dans laquelle l'Espagne indique que l'ensemble coordonné est particulièrement à même de faciliter cette transition;

Or. en

Amendement 14

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. rappelle que l'aide apportée par le Fonds ne doit pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu du droit national ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs concernés;

10. se félicite de la confirmation, par l'Espagne, du fait que la contribution financière du FEM ne se substituera pas aux mesures relevant de la responsabilité de l'entreprise concernée en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs concernés;

Or. en

